



n° 232

Février 2009

Action

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Déclarer des coûts moyens de personnel | 2, 3 |
| FORCE : nouvelle plate-forme de soumission en ligne... | 4, 5 |
| Projets du 7 ^e PC : 10 mois pour passer de la soumission à la signature | 6, 7 |

Résultats

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|--------|
| 7 ^e PC : mesures pour les PME | |
| Quand les PME internationalisées s'efforcent de tirer la croissance | 9 |
| Les résultats de 1 240 premiers projets soumis | 10, 11 |

À lire dans vos archives !

- | | |
|-----------------------------------------------|----|
| Retrouvez les articles qui vous intéressent ! | 12 |
|-----------------------------------------------|----|

ÉDITO **La créativité ou le dernier centime d'euro ?**

Les programmes communautaires favorisent une approche de plus en plus ouverte de l'innovation. Ainsi, le 7^e programme-cadre invente à tâtons des formes de recherche et d'innovation plus économes en ressources dites « par créativité ascendante » : les idées des uns sont intégrées dans le cycle de création des autres, sans planification a priori. Mais l'innovation ouverte s'accommode mal des outils de mesure et de suivi existants.

Simplifier la gestion administrative est impératif pour mieux organiser la capitalisation des connaissances. C'est pourquoi, les États membres et le Parlement européen ont inscrit, dans les règles du 7^e PC, la possibilité de déclarer des coûts moyens de personnel. Cependant, la Commission européenne (CE) tarde à en faciliter l'utilisation par tous les acteurs. Elle ne parvient pas à supporter l'incertitude que le dernier euro justifié puisse être « décorrélé » des coûts immédiats du projet ! Cependant, les modalités se précisent lentement (p. 2 et 3).

Dans cette perspective de simplification, les flux d'informations financières convergeront à terme autour d'une plate-forme informatique simple d'accès : le Portail du participant. L'établissement en ligne des formulaires d'états financiers intermédiaires ou finaux est d'ores et déjà en place. La simplification apportée par ce système, baptisé FORCE, fait l'unanimité même s'il reste encore des marges de progression (p. 4 et 5).

Dans les mesures spécifiques pour les PME, le régime de sous-traitance inauguré par le 7^e programme-cadre permet d'insérer les PME avec plus de souplesse dans des chaînes de création de valeur. Par sa clarté, il simplifie grandement l'articulation avec les dispositifs de soutien public nationaux tels que le crédit d'impôt recherche en France (p. 8 à 11).

Coûts moyens de personnel, sous-traitance de la recherche, du développement et de l'innovation au profit des PME, états financiers et certificats de méthodologie, autant d'outils qui pourraient simplifier la vie des participants et favoriser l'innovation ouverte. Mais les systèmes comptables des organisations, publiques comme privées, ne coïncident pas avec les exigences de micro-comptabilité de la CE. La simplification bute sur la difficulté des financiers à comprendre que l'accumulation des connaissances accroît les effets de levier de l'argent public pour chacun des participants ! Le dernier centime d'euro est le plus efficace qu'il soit directement relié au projet ou pas ! Ne faudrait-il pas organiser l'administration à partir des exigences de la connaissance ?

A.Q.